

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 11/03/2024

Raportu n°11

**Plan de financement pour l'acquisition du  
complexe François Monti et parcelles  
voisines.**

SERVIZIU FINANZE

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Afin de finaliser le dossier portant acquisition de l'ensemble foncier de quatre terrains cadastrés section C n°1841, C n°122, C n°123 et C n°1060 sur la Commune qui a fait l'objet de délibérations les 25 septembre et 13 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une aide financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 50 % du montant concerné. La Commune de Biguglia avait, à cet effet, sollicité celle-ci par un courrier en date du 23 octobre 2023.

Il est rappelé que conformément à la « volonté familiale des vendeurs » ces parcelles conserveront exclusivement un usage purement sportif, comme le mentionne les actes de vente.

Le total des acquisitions foncières est de 430.300,00 €. Il convient de considérer le plan de financement suivant :

|                              | Montant HT   | %     |
|------------------------------|--------------|-------|
| <b>Collectivité de Corse</b> | 215.150,00 € | 50 %  |
| <b>Commune de Biguglia</b>   | 215.150,00 € | 50 %  |
|                              | 430.300,00 € | 100 % |

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

**ARTICLE PREMIER** : d'approuver le Plan de financement pour l'acquisition foncière des parcelles cadastrées section C n°1841, C n°122, C n°123 et C n°1060, tel qu'indiqué dans le tableau susmentionné.

**ARTICLE 2** : d'autoriser monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce financement.